

**CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 30 OCTOBRE 2009

COMPTE RENDU**

PRESENTS : Pascal PONCET, Suzanne RICHARD, Jean-Yves FARJON, Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER, Jean-Michel BRISSAY-CHATRE, Emmanuelle BARLERIN, Marie-France COUDOUR, Sabine FIVET, Cyril EPINAT, Daniel CHALOT, Jean-Yves MOISSONNIER, Gérard REBOULET, Patrick MOUSSÉ, Nicolas OSSEDAT.

ABSENT : Aucun

S.I.E.L. : Jusqu'alors, le financement des travaux réalisés par le SIEL était budgétairement inscrit en section de fonctionnement, remboursable sur plusieurs années. Les travaux approuvés depuis le 1^{er} septembre 2009 devront impérativement être inscrits en section d'investissement, remboursables en une seule annuité (il y aura donc parfois lieu de contracter des prêts bancaires). De ce fait, l'enfouissement des réseaux secs rue de Thiers, décidés au Conseil Municipal du 25 septembre dernier, rentre ans ce cadre. Une nouvelle délibération a donc pris en compte ce changement.
Unanimité.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA COMMUNE :

Pierrick GAUMOND a été affecté à la Commune de Saint Just après avoir réussi le concours d'Adjoint technique territorial 2^{ème} classe. Tous les lauréats de ce concours sont d'office intégrés dans le grade d'Adjoint technique territorial 1^{ère} classe (même indice de rémunération). Il a donc été créé le grade d'Adjoint Technique Territorial 1^{ère} classe au 1^{er} décembre 2009.
Unanimité

SUPPRESSION DE LA JOURNÉE COMPLÉMENTAIRE

Les écritures et opérations comptables de l'exercice en cours se terminent le 31/12 de chaque année. La « journée complémentaire » permet de proroger lesdites opérations jusqu'au 31/01 de l'année N+1. Le Trésorier, pour des raisons organisationnelles, ne souhaite pas qu'elle soit, pour l'instant, maintenue. Une délibération a été prise pour supprimer cette possibilité.
Unanimité

REMBOURSEMENT DU SINISTRE « ORAGE / ORDINATEUR »

Un orage avait endommagé un ordinateur au secrétariat. Le devis présenté à RBI (Le Coteau) s'élevait à 699 € HT (ordinateur) et 229 € HT (Microsoft Office Pro). Groupama vient d'adresser un chèque de remboursement d'un montant de 1.004,37 €.

RECENSEMENT AGRICOLE /CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE

Le recensement agricole a lieu tous les dix ans. Il aura lieu du 1^{er} septembre 2010 au 30 avril 2011. Il y a lieu de constituer une commission consultative communale de quatre à cinq membres, qui devra, avant le 31 mars 2010, vérifier l'exactitude d'une liste fournie ultérieurement par les services de la D.D.E.A. Il convient de désigner des personnes connaissant

bien le tissu agricole communal, issues ou non du Conseil Municipal. 2 personnes issues du conseil ont été désignées à l'unanimité : Jean Yves FARJON et Cyril EPINAT. Ces 2 élus sont chargés de compléter la liste pour le prochain Conseil .
(pour info, la précédente commission était composée en 2000 de Messieurs BOURG, EPINAT, OBLETTE et GARDETTE).

VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Le terrain communal cadastré AE 200 aux Aubarres intéresse Monsieur Maurice Delorme pour la construction d'une maison : environ 570 m² relevés par le géomètre. Le Conseil vendra ce terrain au prix de 21,50 € le m². Décision prise à l'unanimité.

REGULARISATION COMMUNE / Mme CHALAMEL

Le bureau des Hypothèques affirme que les parcelles cadastrées AD 346 et AD 347 (en long de l'Hôtel de la Poste côté place du Chêne) appartiennent pour l'une à Mme et M. DUBIEN et pour l'autre à Mme PEURIÈRE. La consultation du logiciel du cadastre laisse apparaître les Epoux CHALAMEL comme propriétaires... Sur le terrain ces parcelles sont situées sur le domaine public. Il semble qu'aucun acte administratif ni notarié n'ait été établi à l'époque de l'aménagement de la zone.

La commune corrigera cette situation.

INSTALLATION DE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX : CONTRAT DE MAINTENANCE :

Jusqu'à présent, la Mairie contractait avec E2S pour assurer l'entretien annuel des installations de chauffage dans les bâtiments (sauf ERA) au prix de 2.764,10 € TTC en 2009.

Une consultation a été effectuée auprès de E2S et THERMI-SERVICE pour un nouveau contrat d'une durée de trois ans, réactualisable chaque année.

Le conseil retient à l'unanimité la proposition de THERMI-SERVICE moins-disante : 2350,17 euros TTC pour un contrat identique.

SALLE ERA : CONSULTATION DE FOURNISSEURS DE GAZ

Depuis la construction de la salle E.R.A., le prestataire pour la fourniture de gaz est ANTARGAZ. Aucune négociation n'avait jusqu'alors été entreprise, le prix de la tonne étant facturée 990 € HT...

Une consultation a été réalisée auprès d'ANTARGAZ et PRIMAGAZ.

Le conseil retient à l'unanimité la société ANTARGAZ mieux-disante (prix 700 euros HT la tonne)

GRIPPE H1 N1 : CONVENTION AVEC LA VILLE DE ROANNE

Les services préfectoraux ont décidé que la Ville de Roanne mettrait en place deux sites de vaccinations (Maison de la Formation – 2, rue Molière et le 2, rue de Bapaume), assurant ainsi la prise en charge de l'ensemble des communes de l'arrondissement.

Des moyens humains et matériels seront déployés, à la charge de la commune organisatrice. De ce fait, une convention de principe, prévoyant la participation financière des communes de l'arrondissement (pour Saint Just : 485 €) est prévue. Une délibération est prise à l'unanimité pour signer cette convention. L'état devrait rembourser cette somme.

ABRIBUS

Le Conseil Général de la Loire met à disposition deux abribus sur le territoire communal. Le marché qui liait le Conseil Général à la société JCDecaux est arrivé à échéance ; MDO est le nouveau prestataire. De ce fait, l'abribus sis au quartier des Rivières et celui de la route de Juré ont été déposés par JCDecaux. Seul, celui de la route de Juré sera remplacé (effectif insuffisant pour celui des Rivières). Une convention fixant les conditions de mise à disposition est proposée : cosignée par la Commune et le Conseil Général . Une délibération est prise à l'unanimité pour signer cette convention pour une nouvelle période de huit années, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Nota : une demande de rétablissement de l'abribus des Rivières accompagnera la convention car des élèves utilisaient celui-ci.

PERSONNEL:RECRUTEMENT D'UN CONTRAT AIDE à L'EMPLOI (C.A.E.)

L'effectif de l'unité technique est à ce jour de quatre agents. Il s'avère que l'Etat, par la mise en place de contrats aidés à l'emploi (C.A.E.), prend à sa charge 90 % du salaire des personnes éligibles (conditions d'âge, de diplôme, de durée de chômage...) pour une période minimum de six mois et maximum de deux ans.). Il semble opportun de contracter avec l'Etat afin de bénéficier d'une personne remplissant les conditions du C.A.E. fixées par le législateur. Mme VEILLAS a en charge ce dossier présente une liste de personnes répondant aux critères suite à une visite au Pôle Emploi.

Monsieur Michel PONCET est retenu à l'unanimité .Il a été notamment pris en compte ses fonctions antérieures et les caractéristiques des postes de l'unité technique qu'il va intégrer.

Son contrat est de 2 années à 35 heures par semaine sachant que 20% de ce temps est consacré à de la formation accompagnée par le Site de Proximité.

POLITIQUE LAITIERE EUROPEENNE / MOTION

Afin de soutenir les producteurs de lait, une délibération est prise à l'unanimité .Celle-ci est suggérée par Monsieur le Député Yves Nicolin, Madame le Maire de Roanne Laure Deroche et les syndicats agricoles. Il s'agit de demander aux instances européennes d'examiner cette situation de crise sans précédent.

FRESQUE MUR D'ENCEINTE ECOLE SACRE CŒUR

Une rencontre a eu lieu avec Madame la Directrice de l'école de Sacré-Cœur et une enseignante.

Il s'agit de faire réaliser par les enfants de l'école une fresque sur l'extérieur du mur d'enceinte de l'établissement côté place. C'est un projet pédagogique concerté rentrant dans le cadre de l'enseignement. Des esquisses ont été réalisées par les enfants et présentées au conseil.

Des thèmes ont été retenus (nature, école, eau, lavoir, jeux, école) et seront communiqués à l'école pour l'élaboration d'un projet présenté par les élèves au conseil . L'élaboration de cette fresque sera accompagnée par la municipalité. L'espace sera aussi revalorisé par le groupe de travail « petit patrimoine ».

PROJET CHAUFFERIE BOIS

Le SIEL a présenté un avant projet à la municipalité quant à la possibilité d'équiper la commune d'une chaufferie bois. Aucune décision n'est prise (dossier complexe)

DENEIGEMENT : ORGANISATION DE LA PRESTATION 2009/2010

Il est décidé à l'unanimité de consulter des prestataires pour réaliser le déneigement. Une partie de la commune est déjà déneigée de la sorte.

DIAGNOSTIC PAYSAGER

La Communauté de Communes a fait réaliser un diagnostic paysager pour toutes les communes du canton. Il s'avère que sur saint-Just, des points peuvent-être améliorés. Des subventions sont possibles. Les particuliers concernés seront avertis par courrier de la mairie les invitant à se rapprocher de la communauté de communes afin qu'ils puissent, s'ils le désirent, améliorer leur patrimoine sur le plan paysager et profiter d'aides.

AMENAGEMENT DU CARREFOUR

Il s'agit de refaire l'enrobé du bourg dégradé de l'Hôtel de la Poste au carrefour. Le Conseil Général devrait prendre en charge dès 2010 les travaux sur la voirie sachant que la municipalité prendrait à sa charge la réfection des trottoirs et quelques aménagements qualitatifs. Demande de subvention faite au titre des amendes de police 2010.

CASERNE DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Les travaux de démolition de la scierie ont débuté.

EXTENSION DU CIMETIERE

Les travaux vont débuter le 16 Novembre. Une communication spéciale sera faite auprès de chaque Saint Juraud pour expliquer le projet.

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

La Communauté de Communes conduit actuellement des études faisant apparaître la nécessité de disposer d'une surface bâtie de 1000 m². Le Maire fait partie d'un groupe de travail réduit. Plusieurs solutions sont évoquées (réhabilitation maison de retraite actuelle elle-même reconstruite près de l'actuel site, construction neuve).

Dans l'attente, des locaux provisoires seraient aménagés à Crémeaux et à Saint-Just en rez-de-chaussée de l'ancienne Perception. Des recherches de médecins seraient entreprises dans un contexte conjoncturel extrêmement délicat.

A noter qu'une large concertation avec le monde médical et paramédical du canton est menée pour envisager notamment le fonctionnement d'un tel outil.

MAISON DE RETRAITE

Une nouvelle réunion a eu lieu sur le site de Saint Romain mardi 27 octobre à 9h30.

Messieurs Bourdelle et Macke conseillers généraux étaient présents ainsi que les maires de Saint Romain et Saint Just, les présidents de conseil d'administration des deux établissements Madame Coudour et Monsieur Savatier, Monsieur le Directeur intérimaire M. Madelpuech, les représentants des services de la DDASS et du Conseil Général.

Il est envisagé la création de 80 à 90 lits sur Saint Just (au lieu de 60 à ce jour) et une quinzaine sur Saint Romain destinés à un public plus valide. Un comité de pilotage va être mis en place.

A Saint Just, l'actuel établissement est hors normes depuis plusieurs années et il a fallu beaucoup d'implications pour le conserver sur notre territoire. Des études sont en cours pour envisager entre autres solutions une construction neuve d'un coût d'environ 9 millions d'euros.

GROUPES DE TRAVAIL

5 groupes de travail ont vu le jour (population volontaire et élus référents)

C'est groupes se sont récemment réunis pour définir les petits projets ou actions qu'ils souhaitent mettre en œuvre (patrimoine, rivière, chemins, culture, histoire, espaces verts...)

D'autres réunions sont programmées pour affiner la sélection des projets.

CONTACT POUR UNE ÉVENTUELLE IMPLANTATION D'ENTREPRISE

Le Maire a pris contact avec un professionnel Lyonnais spécialisé dans la mise en relation de territoires et d'entreprises. Ce contact étant positif, il a mis en relation la Communauté de Communes avec cet interlocuteur et une réunion a eu lieu sur Lyon le jeudi 08 octobre dernier. Il a été proposé le site de la ZAC du Machabré. Un Chef d'entreprise du nord pourrait-être intéressé pour y installer un bâtiment de 15 000 m2 (1 hectare et demi) et créer 100 à 130 emplois dès la fin 2010.

Attention : le Maire précise bien qu'il ne s'agit que d'une « touche » et que nous sommes en concurrence avec d'autres territoires. Pas de triomphalisme prématuré car le chemin est encore long.

LES RESTOS DU COEUR

Il est décidé à l'unanimité d'attribuer une subvention de 150 euros aux restos du cœur compte tenu d'une crise sans précédent. Même des retraités à faibles revenus sont cette année contraints d'avoir recours à cette association.

Nota : A Saint Germain Laval s'ouvre une antenne des restos du cœur.

ÉLECTIONS RÉGIONALES

Elles auront lieu les 14 et 21 Mars 2010.

NOUVELLE ASSISTANTE SOCIALE

Mademoiselle Peggy PIN est affectée sur le secteur de Saint Just-en-Chevalet. Mademoiselle SARRAOUI, nommée dans l'attente de Mademoiselle PIN n'exercera donc plus sur le canton.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Cette année le 11 Novembre verra la participation de la marine nationale accompagnée de la fanfare de Crémeaux en plus des acteurs traditionnels (anciens combattants , écoles, population...)

Séance levée à minuit